Les inondations sur le bassin de la Sélune

Des risques localisés

Différents risques d'inondation

Les territoires qui présentent le plus d'enjeux en zone inondable sont plus vulnérables au risque que les autres.

- Zone inondable par submersion marine
- Zone inondable par débordement de cours d'eau
- Zone de submersion en cas de rupture des barrages
- Zone inondable par remontée de nappe
- Constructions en zones inondables

Le risque de ruissellement n'est pas représenté car ce phénomène est très ponctuel et donc difficilement cartographiable, mais présent sur l'ensemble du territoire.

Les inondations par débordement de cours d'eau sont les plus courantes sur le bassin versant

Les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) représentent le niveau maximal de l'eau observé lors des inondations passées.

PHEC = Plus Hautes Eaux Connues

Le périmètre représenté par la zone inondable en cas de débordement de cours d'eau est en réalité la délimitation du lit majeur. Il correspond à la surface la plus grande qui peut être submergée pour ce type d'inondation.

Lorsque l'on regarde les cartes, il arrive que les PHEC correspondent au périmètre des zones inondables, mais ce n'est pas le cas partout.

La vallée de la Sélune n'est donc pas à l'abri d'un événement plus important.

Un phénomène ancien

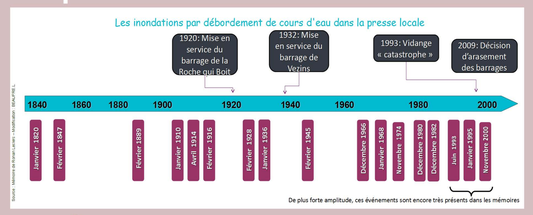

A pluie exceptionnelle, crue exceptionnelle

Les inondations se produisent à la suite de conditions climatiques particulières

En 1995 et 2000, le cumul de pluie à l'origine de la crue avait une période de retour très grande, ce qui correspond à un événement rare.

Janvier 1995 → entre 20 et 50 ans

Novembre 2000 → entre 50 et 100 ans

Les marées de fort coefficient en période de crue peuvent aggraver les inondations dans le secteur Ducey – Poilley.

Les débits en disent long sur l'ampleur des inondations

Les périodes de retour de crue pour la Sélune sont :

Période de retour	Débit de pointe
Crue biennale (2 ans)	53 m³/s
Crue quinquennale (5 ans)	74 m³/s
Crue décennale (10 ans)	88 m³/s
Crue vicennale (20 ans)	100 m³/s
Crue cinquantennale (50 ans)	122 m³/s
Crue centennale (100 ans)	160 m³/s

Lors des inondations, les débits de la Sélune étaient de :

1968 → 158 m³/s
1974 → 79 m³/s
1995 → 117 m³/s
2000 → 123 m³/s

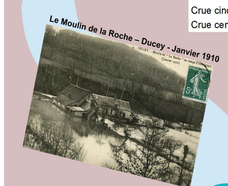

La référence, la crue centennale

Une crue centennale est une crue de forte ampleur qui a statistiquement une chance sur 100 de se produire chaque année.
Mais attention, cela ne signifie pas qu'une crue centennale ne se produit qu'une fois tous les 100 ans.

L'Homme et les crues

« J'ai l'impression que les inondations causent plus de dégâts qu'avant »

« Avant on cirait les meubles et c'était reparti »

« Nos anciens étaient plus conciliants avec les caprices de mère nature »

Au fil du temps, notre mode de vie a changé

Aujourd'hui on trouve dans notre maison:
- des matériaux de faible résistance à l'eau
- des appareils électriques

Les rapports Homme/Nature ont évolué

L'Homme veut tout maîtriser et ne prend plus en compte le fonctionnement du milieu naturel

Les territoires se développent

Certaines villes sont implantées dans le lit majeur. L'urbanisation s'étend, on trouve de plus en plus d'habitants dans les zones à risques.

« Quand on met son lit dans celui de la rivière, il ne faut pas s'étonner d'être mouillé »

Les outils de prévention

Atlas des zones inondables

L'Atlas des Zones Inondables est un outil informatif destiné à alimenter les réflexions sur l'aménagement de l'espace. Il sert de point de départ pour des études plus poussées comme le PPRI.

Il délimite le champ d'inondation correspondant à la zone d'étalement maximal des crues.

Cet atlas est disponible sur les sites :
http://www.georisques.gouv.fr/
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/

Plan de Prévention du Risque Inondation

Le Plan de Prévention des Inondations (PPRI) est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques et juridiques pour y faire face.

Établi par l'État, il est transmis aux maires qui doivent l'intégrer dans leurs documents d'urbanisme et en faire respecter les prescriptions.

L'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier situé dans un PPRI est informé des risques par le notaire.

Ce document n'empêche pas les inondations mais fait en sorte de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Le PPRI de la Sélune sera validé dans le courant de l'année 2017.

L'État pourra allouer des subventions aux propriétaires pour les travaux rendus obligatoires par le PPRI

Le PPRI délimite des zones auxquelles s'appliquent des règles de constructibilité selon que l'aléa est fort ou faible :

- **Zone rouge :** Zone urbanisées ou non exposée aux aléas forts : de manière générale, toute construction nouvelle y est interdite
- **Zone orange :** Zone non urbanisée exposée aux aléas faibles : tout aménagement est interdit pour préserver le champ d'expansion de crue
- **Zone bleue :** Zone urbanisée exposée aux aléas faibles : les constructions sont autorisées sous réserve que soit respectées certaines prescriptions techniques
- **Zone blanche :** cet espace n'est pas réglementé car cet espace n'est pas inondable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE

« Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée de la Sélune et de ses affluents »

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie

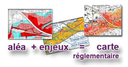

Prévention

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document est établi par le maire dans le but d'informer sa population. Il se compose :

- d'un recensement des divers risques présents sur la commune
- d'une cartographie des zones à risque accompagnée de la liste des enjeux
- des mesures et des moyens servant à l'atténuation des risques
- des mesures et consignes à suivre en cas de danger et/ou d'alerte.

« Il faudrait qu'on les pose ces repères de crue »

Le DICRIM est consultable gratuitement en mairie et disponible sur le portail http://macommune.prim.net.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle de la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population face aux risques.

En fonction des risques connus sur la commune, ce plan :

- Détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- Recense des mesures d'accompagnement et de soutien de la population

Le délai de révision n'excèdent pas les 5 ans, le PCS évoluant en fonction des connaissances et de l'évolution du risque.

« S'organiser pour être prêt »

La gestion intégrée du bassin versant

Que dit le SAGE de la Sélune ?

Le **S**chéma d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux :

- Est un outil de planification pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques
- Fixe des objectifs généraux et se décline en préconisations
- S'applique à l'Etat et aux collectivités.

3 des 9 objectifs du SAGE sont en rapport avec les inondations :

- **Aménager le territoire pour améliorer la gestion qualitative et quantitative**
  - Reconstituer le maillage bocager à fonction de rétention
  - Préserver les zones humides
- **Préserver la faune et la flore des milieux aquatiques.**
  - Assurer la restauration et l'entretien des cours d'eau
  - Promouvoir les bonnes pratiques d'entretien
- **Vivre avec la crue**
  - Mieux prévoir les inondations
  - Mieux gérer la crise
  - Limiter les dégâts
  - Réduire la pointe de crue

Intégration des zones humides et du bocage dans un PLU

Que fait le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune ?

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune est la structure porteuse du SAGE. Il a pour missions de :

- **Mettre en œuvre le SAGE et assurer la coordination** des actions à l'échelle du bassin versant
- **Communiquer** pour mieux sensibiliser différents publics dans le domaine de l'eau via différents outils (journées d'info, plaquettes, bulletin annuel, lettre de la Sélune, animations scolaires, manifestations locales
- **Réaliser l'inventaire des zones humides et du bocage** à l'échelle des communes et favoriser leur gestion durable
- **Accompagner** les collectivités dans la prise en compte des inondations dans leur **documents d'urbanisme** : préservation des champs d'expansion de crue, des talus et des zones humides…
- Mobiliser les collectivités pour mettre en place des programmes de **restauration des cours d'eau et de recomposition bocagère complémentaires**

Création de talus anti-érosif

Gestion agro-environnementale des zones humides

Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune
ZA de la Croix Vincent
50240 SAINT-JAMES
02 33 89 62 14
contact@bassin-selune.fr
www.bassin-selune.fr
web

Inondations & Risques

Connaître

Prévenir

Anticiper

Réagir

L'origine des inondations

Les différents types d'inondation

Débordement de cours d'eau

Le cours d'eau gonfle et s'étend dans le champ d'expansion de crue.

C'est le passage du lit mineur au lit majeur.

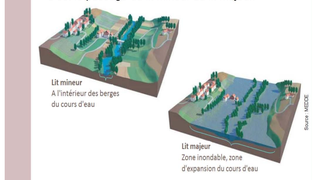

Une **crue** correspond à une augmentation du débit et de la hauteur d'eau.

On parle d'**inondation** lorsque la crue est débordante, c'est à dire que l'eau passe au dessus des berges.

Remontée de nappe

Lorsque les pluies sont abondantes durant plusieurs saisons et/ou années successives, le niveau de la nappe peut s'élever et ce, jusqu'à atteindre la surface du sol et ainsi, provoquer une inondation.

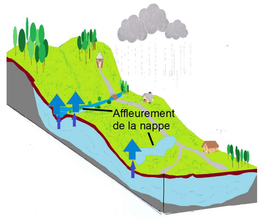

Submersion marine

Elle se produit lorsque les conditions météorologiques et océanographiques sont d'ampleur inhabituelle.

Il existe trois origines aux submersions marines :

Débordement:
le niveau de l'eau est supérieur aux ouvrages ou au trait de côte

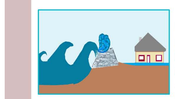

Franchissement par paquets:
le niveau de l'eau est inférieur aux ouvrages ou au trait de côte mais en se brisant, une partie passe au dessus

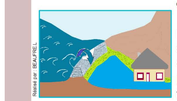

Rupture du cordon dunaire ou d'un ouvrage de protection :
l'eau s'engouffre dans les terres par la brèche

Réalisé par : BEAUFREIL

Ruissellement pluvial

Lorsque la surface du sol n'est pas ou plus en capacité d'absorber, l'eau de pluie se met à ruisseler.

Il peut avoir lieu : **en milieu urbain ou en milieu rural**

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes :
- glissement de terrain
- coulée de boue

Ce risque est souvent sous-estimé. Pourtant, il cause presque autant de dégâts qu'une inondation par débordement de cours d'eau.

Les inondations peuvent se cumuler lors d'un même événement

Le ruissellement pluvial peut être directement responsable d'une inondation et contribuer à la formation des crues. Il y aura donc sur le territoire une inondation par ruissellement et une inondation par débordement de cours d'eau. Il n'est pas rare qu'un territoire soit touché par ces deux types d'inondations en même temps.

Inondations & risques

Survenue d'un phénomène

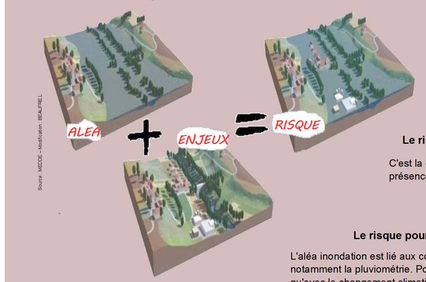

Biens et personnes, infrastructures, équipements, patrimoine et environnement

Un risque majeur se caractérise par son INTENSITÉ et sa RARETÉ

Le risque est lié à la présence humaine

C'est la conjonction entre l'aléa inondation et la présence d'enjeux qui rend le territoire vulnérable.

Le risque pourrait s'accroître

L'aléa inondation est lié aux conditions météorologiques, notamment la pluviométrie. Pour les experts, il est probable qu'avec le changement climatique, la fréquence et l'intensité des précipitations augmentent.

Le ruissellement pluvial

Un phénomène souvent sous estimé

Pas de ruissellement sans … pluie !.

Les inondations par ruissellement succédant à des **orages** surviennent surtout entre mai et novembre. Elles sont directement liées à l'intensité pluvieuse et à la localisation des orages.

Les inondations sont aussi liées à **pluviométrie hivernale** : suite à un hiver pluvieux, le sol gorgé d'eau a une capacité de rétention réduite. Elles surviennent alors souvent entre octobre et février et sont consécutives à la quantité d'eau tombée plus qu'à l'intensité de la pluie.

De la pluie au ruissellement

Lors d'un événement pluvieux sur un bassin versant, le ruissellement généré dépend de la capacité d'infiltration du sol. Il apparaît lorsque l'intensité de la pluie est supérieure à la capacité du sol à infiltrer l'eau.

L'eau qui ne s'infiltre pas se concentre, érode le sol, se charge en particules solides et dévale les pentes jusqu'au point le plus bas du bassin versant, son exutoire.

Cette concentration des eaux de ruissellement peut provoquer des dégâts très importants à la sortie du bassin versant, notamment lorsque l'exutoire est urbanisé.

Un phénomène insaisissable ?

L'inondation par ruissellement pluvial a un caractère soudain et violent. Ce phénomène, souvent très localisé, peut survenir loin de tout cours d'eau. Il est difficile à appréhender car :

- la trajectoire des écoulements n'est pas facilement repérable, surtout en milieu urbain
- les prévisions météo actuelles ne permettent pas de savoir précisément où vont tomber les précipitations ni leur évolution.

Replacer l'eau au cœur des villes

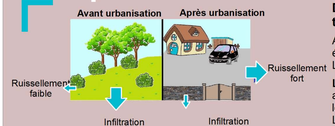

De l'évacuation à la gestion : une histoire de tuyaux

Au XIXème siècle, les déchets solides et liquides sont évacués des villes par les **réseaux d'assainissement.** Les eaux pluviales et usées sont souvent mélangées.

L'augmentation des surfaces urbanisées a induit une augmentation des volumes d'eaux pluviales à gérer. Dès les années 1970, on cherche à ralentir les écoulements. Les réseaux débordent, d'où la nécessité de **limiter les volumes dans les réseaux**. Cela implique de séparer les eaux usées des eaux pluviales.

Depuis les années 1990, les nouvelles zones urbanisées disposent de **bassins d'orage** destinés à stocker temporairement les eaux de pluie, afin d'éviter des débordements en aval.

La gestion du risque d'inondation par ruissellement

Zonage d'assainissement, maîtrise des eaux pluviales

Le code général des collectivités territoriales prévoit que les communes ou leur groupement délimitent les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales, tels que la limitation des rejets dans les réseaux, l'infiltration et le stockage temporaire.

Le PLU : des règles pour limiter le ruissellement

- Limiter les surfaces à urbaniser en favorisant un habitat dense
- Réglementer l'imperméabilisation par un Coefficient d'Occupation du Sol
- Favoriser l'infiltration ou le stockage à la parcelle, notamment dans les lotissements plutôt que le raccordement au réseau
- Encourager la réutilisation des eaux pluviales

Repenser l'eau dans la ville : une alternative au « tout tuyau »

- Remplacer certaines surfaces imperméables par des dispositifs favorisant l'infiltration
- Dégager des espaces publics pour la rétention d'eau
- Accepter la mise en eau de certaines voiries ou espaces publics

Parking enherbé

Noue

Toiture végétalisée

Chaussée réservoir

Un bassin versant à réaménager

Pratiques agricoles et réponse du bassin versant aux événements météorologiques

L'évolution des espaces ruraux durant ces dernières décennies a conduit à une augmentation des ruissellements. Les pratiques culturales ont évolué et des éléments du paysage ayant une grande capacité de rétention des écoulements de surface ont disparu :

- diminution du linéaire de haies et talus
- diminution des prairies au profit des cultures
- utilisation d'engins lourds qui compactent le sol
- diminution des surfaces de zones humides

L'érosion des sols est étroitement liée au ruissellement

La pluie en tombant érode et entraîne des particules. Cette terre arable qui quitte la parcelle est une perte du capital sol pour l'exploitant agricole.

Elle se retrouve sous forme de dépôts dans les points bas tels que la voirie, les cours d'eau,....

Inondation à Mellé – Mai 2016

Les ruissellements peuvent se transformer en glissement de terrain ou entraîner des coulées de boues. Les sédiments fins colmatent les rivières et nuisent à la vie aquatique.

Aménager l'espace agricole

Labour perpendiculaire à la pente

En labourant perpendiculairement au sens de la pente, les sillons du sol font obstacles au ruissellement comme de minuscules barrages. Ils évitent que l'eau ne prenne de la vitesse et érode la terre.

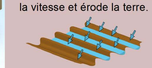

Reconstitution du maillage bocager

Les haies sur talus perpendiculaires à la pente réduisent le ruissellement et l'érosion en favorisant la rétention de l'eau et son infiltration.

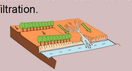

Répartir cultures et prairies

Les sols occupés en permanence par les végétaux, comme les forêts ou les prairies ont une capacité de stockage de l'eau plus importante que les sols cultivés.

Des petits aménagements complémentaires

L'implantation de bandes enherbées dans les vallons secs permet de limiter l'érosivité des écoulements avant leur arrivée au cours d'eau.

Le déplacement des entrées de champs peut supprimer un axe d'écoulement préférentiel.

Zones humides, zones utiles

Les zones humides contribuent également à ralentir les écoulements, lorsqu'elles ne sont pas drainées. Elles permettent également l'expansion des crues sur des terrains non urbanisés.

Des cours d'eau à restaurer

Diversifier les écoulements

La rectification et le recalibrage des cours d'eau avait pour objectif d'évacuer l'eau le plus vite possible vers l'aval. Les crues se déplacent plus vite et sont moins amorties par les virages et les zones d'expansion. Elles ont donc plus de puissance et peuvent causer plus de dégâts.

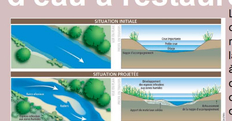

Les seuils en travers du cours d'eau semblent retenir l'eau. Cependant, la capacité du cours d'eau à absorber les variations de niveau d'eau est diminuée car la zone d'expansion est déjà ennoyée.

Risque de rupture de barrage

Les barrages de la Sélune

Le barrage de la Roche qui Boit

Construit entre 1916 et 1919
15 m de haut et 125 m de long

Retenue de 5 km
1,5 millions de m³ d'eau

Le barrage de Vezins

Construit entre 1929 et 1932
35 m de haut et 278 m de long

Retenue de 17 km
19 millions de m³ d'eau

Ces deux barrages hydroélectriques sont implantés sur le cours de la Sélune dans sa partie aval. Ils interceptent l'eau des ¾ du bassin versant. Ce sont des barrages à voûtes multiples et contreforts en béton armé.

Les risques liés à l'exploitation des barrages

Ils sont liés directement ou indirectement à l'exploitation courante de l'ouvrage, tels que :

- Les risques de chute, d'aspiration, de noyade, de variations brutales de débit.
- La défaillance partielle ou totale de l'ouvrage, pouvant entraîner sa rupture et la formation d'une onde de submersion.

L'entretien et la surveillance d'un barrage est indispensable pour permettre de maintenir l'ouvrage dans un bon état, ce qui est essentiel pour garantir un niveau optimal de sécurité dans le temps.

Le risque de rupture

Un classement du risque par ouvrage

Les barrages sont répartis en trois classes (A, B et C), en fonction de la hauteur de l'ouvrage et du volume d'eau de la retenue. Les barrages de classe A sont les plus importants.

La réglementation fixe, pour le propriétaire du barrage, des obligations différentes selon la classe.

Où trouver des informations sur ce risque ?

Lorsque l'on habite à proximité d'un barrage, il est important de se renseigner sur les risques auxquels on s'expose. L'essentiel des informations est dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
Le **DICRIM** est consultable librement en mairie.

Les ruptures d'ouvrages en France

Les accidents liés à la rupture de barrage sont plus rares que ceux liés aux ruptures de digues. Les causes de rupture peuvent être diverses mais dans tous les cas les dégâts occasionnés peuvent être considérables et ce, aussi bien du point de vue humain, qu'économique ou environnemental.

En France, il y a eu deux accidents de ce type :

« Cette énorme masse de liquide se précipita, renversant les maisons, déracinant les arbres, emportant les habitants et les bestiaux »

Ruines du barrage de Malpasset

Le Plan Particulier d'Intervention

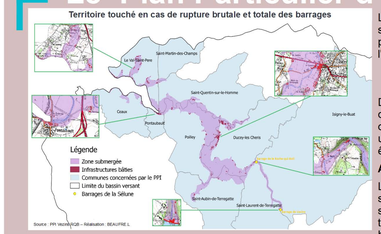

Le barrage de Vezins est en classe A, il doit donc se doter d'un dispositif local destiné à la protection de la population, des biens et de l'environnement :

le PPI de l'ensemble hydroélectrique Vezins – la Roche qui Boit

Dans ce document on trouve : une présentation du site, le système de surveillance, le système d'alerte, une analyse de l'onde de submersion, une liste et la cartographie des enjeux pouvant être touchés par cette onde.

Analyse de l'onde de submersion

L'onde de submersion détruit presque tout sur son passage. Le PPI cartographie les zones susceptibles d'être touchées en cas de rupture totale et brutale des édifices et analyse la hauteur et la vitesse de propagation de l'onde.

Une gestion de crise adaptée au risque

En cas d'incident, le risque est évalué sur 3 niveaux et EDF en informe le Préfet.

Niveau 1 : **état de vigilance renforcée**

L'exploitant prend des mesures de réduction du risque

Le préfet déclenche le PPI et pré-positionne les moyens de secours

Niveau 2 : **état de préoccupation sérieuse**

Le préfet informe les maires qui organisent l'évacuation de la population

Niveau 3 : **état de péril imminent**

Déclenchement des sirènes et évacuation immédiate de la zone potentiellement submergée

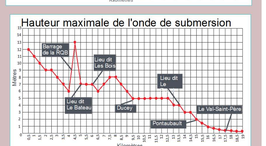

« L'eau atteindrait les marches de la Mairie de Ducey »

En cas de péril imminent : le signal d'alerte

Si vous entendez ce signal, gagnez immédiatement un point en hauteur. Renseignez vous auprès de votre mairie sur la localisation d'un lieu de refuge.

Les sirènes d'alerte sont situées :

- À l'usine du barrage de Vezins
- À l'Autre Café à Saint-Laurent de Terregatte
- À l'usine du barrage de la Roche qui Boit
- Au lieu-dit le Bateau à Ducey
- Au lieu-dit l'Onglée à Saint-Aubin de Terregatte.

Source : SMBS

Un test de fonctionnement est effectué le premier mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre à 12h15 : tendez l'oreille !

Les barrages et les crues de la Sélune

Ne pas aggraver la crue

Les barrages de la Sélune ont été conçus exclusivement pour la production d'électricité. Lorsqu'une crue arrive, l'exploitant a pour consigne de restituer le débit entrant à l'aval sans l'augmenter. On dit alors que les barrages sont **transparents**.

Selon la hauteur de la retenue lorsqu'une crue arrive, les barrages peuvent avoir un petit effet écrêteur. Le débit de la Sélune se trouve diminué de quelques m³ à la sortie.

L'écrêtement le plus important relevé a été de 9 m³/s, lors des crues de 1974 et 1990.

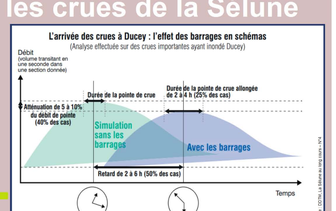

Quel est l'impact des barrages lors des inondations ?

Une expertise menée en 2012 sur le rôle des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit lors de 8 crues marquantes montre que :

dans 50% des cas → la crue est retardée de 2h à 6h

dans 25% des cas → la durée de pointe de crue est allongée

dans 25% des cas → les barrages n'ont pas d'effets

La cote hivernale : une solution miracle ?

Suite aux inondations catastrophiques du mois de Novembre 2000, EDF a accepté de baisser le niveau de la retenue de 2m lors de la période hivernale.

Cependant l'efficacité de cette mesure n'a pas encore pu être vérifiée, aucun événement météorologique suffisamment important pour entraîner une crue significative n'étant survenu depuis sa mise en œuvre.

Bassin de la Sélune

Habiter en zones inondables

Je m'informe du risque

Lorsque l'on habite un bien en zone inondable, il faut se documenter sur :

- la hauteur maximale des inondations
- la fréquence de leur apparition
- la durée moyenne de la submersion

PHEC plus hautes eaux connues
Source : MEEDE

on trouve ces renseignements en mairie dans le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Source : Ouest-France

Il est utopique de songer à rendre votre logement parfaitement étanche.

Cependant, des dispositifs de protection temporaire et certaines mesures peuvent atténuer les effets dommageables des inondations.

« Quand l'eau monte sérieusement, j'ouvre les portes de cette pièce et l'eau traverse. Ça évite que la pression soit trop forte, ça n'inonde pas le reste de ma maison et les voisins ont moins d'eau »

J'adapte ma maison

8 Adapter les équipements et les mettre hors d'eau

Privilégier les menuiseries en acier, alu et PVC pour les portes et fenêtres, ainsi que des volets roulants à commande manuelle.

Placer votre réseau électrique hors d'eau.

7 Choisir des cloisons et des sols adaptés

Éviter moquettes, parquets et autres matériaux sensibles à l'eau tel que le plâtre. Préférer des carrelages et autres matériaux faciles à nettoyer.

6 Étanchéifier la maison

Empêcher l'eau de pénétrer dans la maison en assurant l'étanchéité des murs, obstruer les grilles d'aération avant la crue et installer des systèmes amovibles au niveau des portes et des fenêtres.

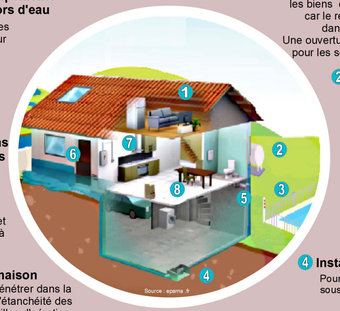

1 Aménager une zone refuge avec une ouverture

Aménager une zone à l'étage où vivre et stocker les biens en attendant que l'eau parte car le rez-de-chaussée est souvent dans l'eau lors d'une inondation. Une ouverture sur le toit servira d'accès pour les secours en cas d'évacuation.

2 Arrimer les cuves ou autres objets flottants

Pour qu'ils ne soient pas emportés par l'eau et provoquent des dégâts.

3 Baliser les bassins

Afin de les visualiser sous l'eau.

4 Installer une pompe

Pour évacuer les eaux du sous-sol ou dans la cave.

5 Installer des clapets anti-retour

Un refoulement par le réseau d'assainissement peut inonder l'intérieur de la maison.

« Pour qu'on continue de se chauffer en attendant que l'eau veuille bien s'en aller, j'ai fait séparer le réseau électrique du rez-de-chaussée et de l'étage après la première inondation. Faut pas oublier que c'est souvent l'hiver que ça arrive... »

« Quand j'ai acheté ma maison, je savais que c'était inondable ici. Du coup quand je l'ai retapée, j'ai adapté le circuit électrique et rehaussé tout ce qui est prises, radiateurs, d'au moins 60cm. Et c'est pareil, j'ai pas mis de placo, ça résiste pas à l'eau ce machin »

Je m'organise

Pour éviter la panique le moment venu il faut :

- connaître et comprendre les signaux d'alerte
- connaître et respecter les consignes de sécurité
- avoir un « kit de survie » prêt à l'emploi
- savoir comment couper le gaz et l'eau
- se renseigner sur les lieux de refuge et d'accueil
- repérer un lieu où déplacer les véhicules

Ne pas attendre le dernier moment pour préparer ces éléments

Réalisez un Plan Familial de Mise en Sûreté et assurez vous de bien maîtriser ce dispositif en simulant une crise.

Je prépare mon kit de survie

Bassin de la Sélune

Réagir face à une inondation

La chaîne d'alerte

« Tous les jours on surveille la météo »

Niveau de vigilance

De la part :

- des services de Météo
- du dispositif Vigicrues
- de la préfecture

« La contrainte, c'est de mettre la liste à jour »

Le Maire est prévenu

- Appel de la part de la préfecture
- Appel de toute personne étant témoin d'un incident
- Pour les communes situées à l'aval des barrages, EDF prévient quand le débit dépasse les 80m³/s

La population est prévenue

Si le danger se concrétise, le Maire et son équipe doivent prévenir la population concernée

Et sans les barrages?

Pour anticiper l'arrivée d'une crue, l'État développe un système d'alerte qui se fondera sur 3 dispositifs :

1 – Vigicrue :
mis en place depuis septembre 2015, les données hydrométriques des stations de Landivy, Notre-Dame-du-Touchet et de Saint-Aubin-de-Terregatte sont disponibles au grand public sur le site www.vigicrues.gouv.fr

2- Vigicrue Flash :
le dispositif permettra de prévenir les maires lorsque le débit dépassera le seuil d'alerte

3- Alerte SMS :
un service d'abonnement à une alerte par SMS sera proposé à l'ensemble de la population riveraine. Le message sera envoyé lorsque le débit dépassera un certain seuil.

« A l'aval, ils ont les barrages mais nous à l'amont, personne ne nous prévient »

Scannez ce QR Code pour connaître les débits en temps réel sur le Sélune à Saint-Aubin de Terregatte !

Pour information :
L'onde de crue met 10 heures pour passer de Notre-Dame-du-Touchet à Ducey

Les bon réflexes en cas d'inondation

Source : Maison POISON

« Je n'ai plus la force de mettre les meubles sur cales du coup ils sont sur échasse en permanence »

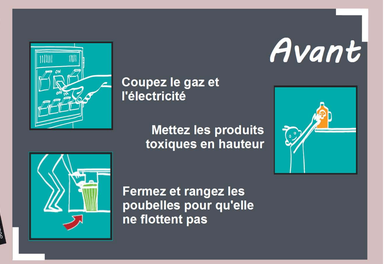

« Quand l'eau est là, on fait ce qu'on peut pour faire passer le temps »

« C'est après que c'est le plus dur, les murs mettent des mois à sécher, faut tout retaper... »

Attention : Tout comme les trains, une inondation peut en cacher une autre. Restez vigilant.

- Informez votre assureur du sinistre au plus vite et prenez des photos pour votre dossier.
- Ne jetez pas les biens endommagés avant le passage de l'expert.

Bassin de la Sélune